Produit par

Une vision globale de la prévention!

Fiche de Données de Sécurité
HS ASTERIA CV FLAT

1. Identification

Nom du produit	HS ASTERIA CV FLAT		
Code du produit	800-0093		
Autres moyens d'identification	N.Dis.		
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Un revêtement protecteur et/ou décoratif ou produit de peinture complémentaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation non mentionnée sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.		
Fabricant	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2300 Holloway Drive El Reno, OK 73036 USA Tél. 1-800-262-5710 Téléc. 1-405-262-9310 www.gemini-coatings.com		
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Urgence 24 heures (déversement, fuite, exposition ou accident) INFOTRAC 800-535-5053 En dehors des É-U, appelez à frais virés: 1-352-323-3500 (Français & Anglais) Réponse sur les matières dangereuses (HAZMAT) et aide sur la fiche signalétique: EMI 800-510-8510		

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. P.S. La classification des dangers SIMDUT 2015/SGH dans cette FDS est fournie par le fabricant en utilisant le SCÉNARIO du PIRE CAS.

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH

Liquides inflammables (Catégorie 2)
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 1)
Mutagénicité sur les cellules germinales (Catégories 1)
Cancérogénicité (Catégories 1)
Toxicité pour la reproduction (Catégories 1)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)
Danger par aspiration (Catégorie 1)

DANGER
H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H350 : Peut provoquer le cancer par inhalation
H340 : Peut induire des anomalies génétiques
H360 : Peut nuire à la fertilité ou au foetus

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 : Provoque une irritation cutanée
H335 : Peut irriter les voies respiratoires
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240 : Mise à la terre ou liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 : Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.
P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.
P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.
P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un médecin.
P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 : En cas d'incendie : utilisez un extincteur NFPA de classe B pour l'extinction.
P403+P235+P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	**CAS**	**Teneur en % en masse**
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	12 - 20 %
Acétate de butyle normal	123-86-4	10 - 16 %
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9	5 - 10 %
Alcool isobutylique	78-83-1	4 - 8 %
Toluène	108-88-3	4 - 8 %
Xylène	1330-20-7	2 - 6 %
Gel de silice	112926-00-8	1 - 5 %
Éthylbenzène	100-41-4	0.5 - 2 %
Méthyl propyl cétone	107-87-9	0.5 - 2 %
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1	0.1 - 0.5 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie cutanée	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux pendant au moins 15 minutes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Aucune information disponible.
Symptomes	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Peut causer une irritation de la peau. Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
Note au médecin	Traiter les symptômes. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool, dioxyde de carbone (CO_2). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Liquide et vapeurs très inflammables. Peut être enflammé par la chaleur, une étincelle, une flamme ou de l'électricité statique. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent voyager jusqu'à une source d'ignition éloignée. Ne pas appliquer sur des surfaces chaudes.
Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.

Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Retirer les sources d'ignition. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Éteindre toute lumière pilote, flammes, four, radiateur, moteur électrique, équipement de soudure et toutes autres sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Mettre les contenants à la terre (ground) ou à la masse lors des transvasements de grande quantité (20 litres et plus). Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation prolongée ou répétée de vapeurs ou des brouillards. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Les chiffons, la laine d'acier et le papier essuie-tout imbibés de ce produit peuvent chauffer et s'enflammer spontanément s'ils sont empilés dans un tas. Après usage, entreposer les immédiatement dans un contenant en métal rempli d'eau muni d'un couvercle étanche.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
Température de stockage	10 à 25°C (50 à 77°F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acétate de butyle normal : 1700 ppm. Toluène : 500 ppm. Alcool isobutylique : 1600 ppm. Xylènes : 900 ppm. Silice amorphe, gel : 3000 mg/m3. Alcool éthylique : 3300 ppm. Méthyl propyl cétone : 1500 ppm. Éthylbenzène : 800 ppm.

Alcool éthylique (Éthanol)	VECD		1000 ppm		ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)		1000 ppm	1880 mg/m^3	RSST
Acétate de butyle normal	VECD		200 ppm		ACGIH , ON
			200 ppm	950 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		BC
			150 ppm		ACGIH , ON
			150 ppm	713 mg/m^3	RSST
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point	VEMP	Brouillard		5 mg/m^3	ACGIH

d'ébullition	(8h)				
Toluène	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	188 mg/m^3	RSST (Pc)
Alcool isobutylique	VEMP (8h)		50 ppm		ACGIH , BC, ON
			50 ppm	152 mg/m^3	RSST
Xylène	VECD		150 ppm		ACGIH , BC, ON
			150 ppm	651 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		100 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m^3	RSST
Gel de silice	VEMP (8h)	Poussière respirable		1.5 mg/m^3	BC
		Poussière totale		4 mg/m^3	BC
		Poussière respirable		6 mg/m^3	RSST
		Poussière totale		10 mg/m^3	ACGIH , ON
Éthylbenzène	VECD		125 ppm	543 mg/m^3	RSST
	VEMP (8h)		20 ppm		ACGIH , BC, ON
			100 ppm	434 mg/m^3	RSST
Méthyl propyl cétone	Plafond		150 ppm		ACGIH , ON
	VECD		250 ppm		BC
	VEMP (8h)		150 ppm		BC
			150 ppm	530 mg/m^3	RSST
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	VEMP (8h)		100 ppm	525 mg/m^3	ACGIH
			500 ppm		OSHA

Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
Mesures de protection individuelle	
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures.
Mains	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.
Voies respiratoires	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit restreint ou fermé et pour un facteur de protection (FPC) maximum de 10 fois la limite d'exposition, portez un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100. Pour un FPC maximum de 100 fois la limite d'exposition, portez un masque complet avec cartouches pour vapeurs organiques et munies de filtres à particules de type P100.
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	**Inflammabilité**	Inflammable
Couleur	Clair ou coloré	**Limite d'inflammabilité**	N.Dis.
Odeur	Odeur de solvant	**Point d'éclair**	4°C (39.2°F)
Seuil olfactif	N.Dis.	**Température d'auto-inflammation**	363°C (685.4°F)
pH	N.Dis.	**Sensibilité aux charges électrostatiques**	Oui
Point de fusion	N.Dis.	**Sensibilité aux chocs et/ou à la friction**	Non
Point de congélation	N.Dis.	**Densité de vapeur**	>1 (Air = 1)
Point d'ébullition	78 à 141°C (172.4 à 285.8°F)	**Densité relative**	0.9532 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Partiellement soluble dans l'eau.	**Coefficient de partage n-octanol/eau**	N.Dis.
Taux d'évaporation	> Acétate de butyle	**Température de décomposition**	N.Dis.
Tension de vapeur	N.Dis.	**Viscosité**	<20.5 cSt @ 40°C (104°F)
% de volatilité	58.19%	**Masse moléculaire**	S.O.
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune information disponible.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter les décharges électrostatiques. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
Matériaux incompatibles	Bases fortes, acides minéraux, les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion	7060 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	39 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau	20000 mg/kg	Lapin	DL50
	Acétate de butyle normal	Ingestion	10768 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>32.5 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>17600 mg/kg	Lapin	DL50
	Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	Ingestion	>2000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>12408 ppm/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool isobutylique	Ingestion	2460 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	19.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3400 mg/kg	Lapin	DL50
	Toluène	Ingestion	5600 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	30.2 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	12600 mg/kg	Lapin	DL50
	Xylène	Ingestion	3523 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	27.6 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	3200 mg/kg	Lapin	DL50
	Gel de silice	Ingestion	3160 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>2.08 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Éthylbenzène	Ingestion	3500 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	17.3 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	15380 mg/kg	Lapin	DL50
	Méthyl propyl cétone	Ingestion	3730 mg/kg	Rat	DL50
			1600 mg/kg	Souris	DL50
		Inhalation	11 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	6472 mg/kg	Lapin	DL50
	Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	Ingestion	>5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation	>7.63 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau	>2000 mg/kg	Lapin	DL50

Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.	
Effets retardés, immédiats et chroniques	**Voie oculaire**	Peut causer une sévère irritation ou des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec les autres ingrédients de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. les tests effectués séparément avec les ingrédients de ce mélange ont donné des résultats de légèrement irritant à corrosif.
	Voie cutanée	Peut causer des rougeurs, un assèchement, des éruptions cutanées et une irritation de la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant. Le contact sur une grande surface de la peau pendant plusieurs heures peut causer l'absorption de quantités dangereuses du produit.
	Voie respiratoire	Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. L'exposition prolongée et répétée peut causer des dommages au foie, aux reins, aux organes auditifs, au système respiratoire et au système nerveux central.
	Voie orale	Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.

	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.
	Classification CIRC / NTP	**Nom chimique CIRC NTP** Éthylbenzène 2B - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérigène.
	Cancérogénicité	Contient des substances pouvant causer le cancer. A défaut de données spécifiques, la classification des distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition (CAS no 68410-97-9) doit être déterminée selon la dose de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé (CAS no 64742-82-1) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.
	Mutagène	A défaut de données spécifiques, la classification des distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition (CAS no 68410-97-9) doit être déterminée selon la dose de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène. A défaut de données spécifiques, la classification du Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé (CAS no 64742-82-1) doit être déterminée selon le niveau de benzène (CAS no 71-43-2) dans le mélange. Cette classification peut ne pas s'appliquer si l'on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% de benzène.
	Toxicité sur la reproduction	Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). Les peintures ne sont pas toutes tératogènes. Toutefois, les expositions aux produits chimiques nocifs pendant la grossesse ont été associées à un risque accru d'avortement spontané, à de faible poids à la naissance, ou d'accouchement prématuré.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Le système nerveux central, le système respiratoire.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Le système nerveux central, le système respiratoire, les organes auditifs, les reins, le foie.
Effets d'interaction	Aucune information disponible pour ce produit.	
Autres informations	L'estimation de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange a été calculée comme étant supérieure à 20 mg/L/4h. Cette valeur n'est pas classifiée selon le SGH. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.	

12. Données écologiques

Toxicité écologique	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	18 mg/L; 96h (Butyl acetate)
	Plante aquatique, Desmodesmus subspicatus	CE50	675 mg/L; 72h (Butyl acetate)
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	1370-1670 mg/L; 96 h (CAS no 78-83-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	1300 mg/L; 48 h (CAS no 78-83-1)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	13.5-17.3 mg/L; 96 h (CAS no 1330-20-7)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	3.82 mg/L; 48 h (CAS no 1330-20-7)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)

	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	13400-15100 mg/L; 96 h (CAS no 64-17-5)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	9268-14221 mg/L; 48 h (CAS no 64-17-5)
	Poisson - Pimephales Promelas [Semi-statique]	CL50	8.2 mg/L; 96 h (CAS no 68410-97-9) ASTM method E729-88a
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (semi-static)	CE50	2.5-10 mg/L; 48 h (CAS no 68410-97-9)

Persistance	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement.
Dégradabilité	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).
Potentiel de bioaccumulation	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log Koe de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log Koe de >3 et/ou FBC >500).
Mobilité dans le sol	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. Les ingrédients ont une mobilité très grande à modérée dans le sol.
Autres effets nocifs	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Les résidus de peinture, y compris les laques, les teintures, les shellacs, les vernis, les solvants et diluants pour peintures, peuvent être retraités partout où il y a un programme de récupération. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES
Dangers environnementaux	Ce produit ne contient pas de polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	Classe 3
Groupe d'emballage	II
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II. Programmes d'urgence (FS-No) F-E, S-E
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1263. PEINTURES. Classe 3, GE II.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X		X
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X		X
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9		X		
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X		X
Toluène	108-88-3	X	X		X
Xylène	1330-20-7	X	X		X
Gel de silice	112926-00-8		X		
Éthylbenzène	100-41-4	X	X		X
Méthyl propyl cétone	107-87-9		X		
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1		X		

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								
Acétate de butyle normal	123-86-4	X	X						X	
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9	X								
Alcool isobutylique	78-83-1	X	X							
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Xylène	1330-20-7	X	X	X		X	X		X	
Gel de silice	112926-00-8	X								
Éthylbenzène	100-41-4	X	X	X		X	X		X	X
Méthyl propyl cétone	107-87-9	X								
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfurisé	64742-82-1	X								

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X
Toluène	108-88-3		X
Éthylbenzène	100-41-4	X	

Autres réglementations

SIMDUT 1988

B2 D2A D2B

Classe B2 : Liquides inflammables
Classe D2A : Matières très toxiques ayant d'autres effets
Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets

HMIS

NFPA

16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	GEMINI INDUSTRIES, INC. 2018-06-14
Version	01
Autres informations	- Cette FDS et sa classification des dangers SGH est la traduction française de la version anglaise originale (SDS) du fabricant. RÉFÉRENCES : - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), http://www.reptox.csst.qc.ca - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH Publications, 2007, http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html - The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, www.ncbi.nlm.nih.gov ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists AIHA: American Industrial Hygiene Association HMIS: Hazardous Materials Identification System NFPA: National Fire Protection Association OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA) NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health NTP: National Toxicology Program RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec) CIRC: Centre international de recherche sur le cancer DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé SGH: Système général harmonisé SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min) VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

	Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.